

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

Séance du 7 décembre 2023

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT - Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER -Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ à partir de la délibération n° 05

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28 de la délibération 01 à la délibération 04 – 29 de la délibération 05 à la délibération 57

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération 01 à la délibération 04 – 36 de la délibération 05 à la délibération 57

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Angélique BOISSELEAU avait donné pouvoir à Estelle SIAUDEAU

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Hélène CHENAIS avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Aurélié PAQUEREAU avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Sabine LOIZEAU avait donné pouvoir à Jean-Michel LUMEAU

Jean-Louis LAUNAY avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Etait excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Roger BRIAND

- **09. PETITES VILLES DE DEMAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS INDIVIDUALISEES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ETUDES AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE –**
Rapporteur : Christophe HOGARD

La ville des Herbiers, en collaboration avec la Communauté de communes du Pays des Herbiers, a soumis une candidature au programme Petites Villes de Demain. L'objectif est notamment de bénéficier de ressources humaines et financières supplémentaires pour mener à bien un projet visant à renforcer sa fonction de centralité.



Cette démarche s'est concrétisée par les décisions du Conseil municipal de la Ville des Herbiers (délibération n°2 du 15 mars 2021) et du Conseil communautaire (délibération n°12 du 24 mars 2021) d'adhérer au programme Petites Villes de Demain. Suite à la signature de la convention d'adhésion le 11 mai 2021, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'une convention-cadre. Cette convention-cadre a permis à la ville des Herbiers de développer sa stratégie de revitalisation et de concevoir un programme d'actions axé sur les thèmes de l'habitat, du commerce et des services, du patrimoine, de la mobilité et du cadre de vie.

Le 18 octobre 2023, l'État, la Ville des Herbiers, la Communauté de communes du Pays des Herbiers, la Région des Pays-de-la-Loire, le Conseil Départemental de la Vendée et l'Établissement Public Foncier de Vendée ont signé cette convention-cadre.

Afin de permettre la mise en œuvre pratique de la convention-cadre qui permet de bénéficier du soutien financier de la Banque des Territoires pour mener les études nécessaires à la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions individualisées d'attribution de subventions avec le Département.

Compte tenu de ce qui précède,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention-cadre de Petites Villes de Demain signée le 18 octobre 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Finances / Administration Générale du 23 novembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 novembre 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- valider la réalisation de l'ensemble des études nécessaires au projet de redynamisation du centre-ville des Herbiers, telles que définies dans le programme Petites Villes de Demain et dans le plan d'actions intégré à la convention-cadre,
- autoriser la sollicitation des aides financières de la Banque des Territoires par l'intermédiaire du Département de la Vendée pour l'ensemble des études éligibles,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Roger BRIAND,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 1 8 DEC. 2023
Publié électroniquement le : 1 8 DEC. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

